

« disait-il, est un pasteur, il n'a pas le droit de laisser périr ses « brebis : il doit prendre soin d'elles, leur procurer une nourriture saine, les aimer, et au besoin les corriger avec charité. » Ceux qui ont vécu avec lui savent qu'il ne laissait rien passer. Il avait un petit carnet et une page était destinée à chaque religieux. Il y notait ses remarques et, de temps en temps, il faisait venir chacun d'entre eux pour lui ouvrir son cœur : mais il agissait avec tant de douceur, que personne n'était blessé.

Le Père Arsène avait habité la France, l'Espagne, l'Angleterre : voici que de nouveaux travaux allaient peser sur ses épaules et l'appeler sur un champ d'action plus éloigné. Il lui fallut quitter Clevedon pour venir chez nous, dans notre cher pays du Canada.

Le moment de la séparation fut cruel : malgré son courage, son cœur était brisé de douleur. Les enfants devaient lui lire un adieu qu'ils avaient écrit. Il demanda en grâce de lui épargner cette épreuve. « Mettez-le dans le sac, dit-il, je le lirai sur mer et je vous répondrai. » La réponse, on le pense bien, ne se fit pas attendre et elle arriva pleine de cette affection pour ses enfants et ses religieux qui ne se démentit jamais.

D'ailleurs, de loin comme de près, il continua à penser à eux et il leur donna souvent des marques non équivoques de fidélité dans ses sentiments.

FR. GASTON, O. F. M.

(A suivre)

AVIS : Le pèlerinage annuel des Sœurs du Tiers-Ordre à la Bonne sainte Anne est fixé au 24 juin.

Celui des frères aura lieu, le 22 juillet : c'est-à-dire qu'il quittera Montréal, le 21 à 4 h. après midi et passera, au retour, par le Cap de la Madeleine, pour revenir à Montréal, le lundi à 6 h. du matin.

Qu'on veuille bien remarquer ce changement dans l'heure du départ.